

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA JUSTICE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET N°D/2016/274/PRG/SGG

Portant attribution de la nationalité Guinéenne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Constitution ;
- VU La loi n° 004/AN/83 du 16 Février 1983 portant Code civil, notamment en ses articles 69, 70, 74 et suivants ;
- VU Le Décret n° D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre Chef de gouvernement ;
- VU Le Décret n°D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015 portant structure du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° D/2016/068/PRG du 30 Mars 2016 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
- VU la demande de l'intéressé ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de la nationalité Guinéenne est accordé à Monsieur **IMAD MOHAMED NAJI** né le 19 Août 1963 au Liban, fils de Mohamed NAJI et de Wadad El ABDALLAH.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le..... 19 SEP. 20162016


Professeur Alpha CONDE